



Divorce et carte de résidence algérien (10 ans)

Par **soleisolei**, le **07/02/2017** à **15:53**

Bonjour,rrnrnJe suis algérienne entrée en France en 2011(visa étudiant). Mariée à un français depuis moins de 3 ans (pas d'enfants). Mon mari a quitté le foyer conjugal et il veut qu'on divorce à l'amiable. rnrnrnEst ce que je risque de perdre ma carte de résidence algérien (10 ans) si j'accepte le divorce à l'amiable ou si j'entame une procédure de divorce par faute ?rnrnCordialement

Par **Sabb**, le **07/02/2017** à **22:25**

Bonsoir, rnrnLe titre de 10 ans peut vous être retiré qu'à la demande de votre futur ex mari.rnSi vous divorcez d'un commun accord, vous risquez rien, en plus Ç est lui qui part pas vous.rnPar contre il faut faire une main courante au commissariat pour signaler le fait qu'il ait quitté le domicile conjugal, pour éviter tout problème par la suite.rnBon courage.

Par **amajuris**, le **08/02/2017** à **09:50**

bonjour,rnvous pouvez consulter ce lien:rn<http://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/influence-divorce-titre-sejour-11941.htm#.WJrWKPnhC00>rnsalutations